

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 27 FEVRIER 2023

Membres du conseil d'école	Qualité	Emargement présence Le 27/02/2023	Emargement Approbation du PV Du 17/10/2022	Membres avec voix consultative présents
Sabine Goguillon	Professeur	X	X	Néant
Estelle Durant	Professeur	X	X	
Mathilde Bury	Professeur	X	X	
Jocelyn Somon	Directeur Professeur	X	X	
Adèle Lefèbvre	Professeur	X	X	
Marie-Laure Devillers	Inspectrice de l'EN	<i>Excusée</i>		
Nadine Dubois	Conseillère municipale	X		
Jean-Pascal Boisdenghien	Conseiller municipal	<i>Démission</i>		
Pascal Noyon	Maire	X	<i>Absent lors du 1^{er} conseil</i>	
Maryse Bernard	1 ^e adjointe	X	X	
Chantal Naert	Déléguée Départementale de l'EN	X	X	
Natacha Bujia	Représentante des Parents d'élèves	<i>Excusée</i>		
Angèle Garbe	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Sonia Lussiez	Représentante des Parents d'élèves	<i>X(arrivée en cours)</i>	<i>Absente</i>	
Stéphanie Renuart	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
François Duquénoy	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Virginie Evrard	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Maud Brulé	Représentante des Parents d'élèves	X	X	

Ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1) Approbation du conseil du 17 octobre 2022 | 6) Actions pédagogiques 2023 |
| 2) Organisation de la cantine scolaire | 7) Les subventions communales |
| 3) Organisation des rythmes scolaires | 8) Bilan financier et actions de financement |
| 4) Evaluations nationales | 9) Vote du nouveau bureau de l'AEFF |
| 5) Evaluation d'école | 10) Informations diverses et questions des parents |

1) Approbation du conseil du 17 octobre 2022

Monsieur Somon demande aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de ce conseil

Vote

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 1

2) Organisation de la cantine scolaire

M Somon explique qu'il a produit un document de travail afin d'aider la commune et ses employés à réorganiser la cantine. En effet, la cantine est le point noir de la journée des enfants. C'est l'endroit où les conflits se développent. C'est à partir de ce document que la commune a proposé une nouvelle organisation. M Somon donne la parole à Madame Bernard. Madame Bernard confirme les propos de Monsieur le Directeur. Elle expose l'organisation suivante :

Pas de changement horaire prévu.

La cantine est organisée en 2 services

1^{er} service pour les élèves d'élémentaire : 11h 45 à 12h20

2^e service, élèves de maternelle : 12h20 à 13h00

- 1 responsable par table
- Utilisation d'un signal en cas de bruit trop important, carton orange
- Interdiction d'aller aux toilettes durant le temps du repas (sauf cas extrême)
- Utilisation d'un minuteur afin de cadrer le temps du repas

Plusieurs questions sont posées par l'assemblée :

- Le temps d'attente n'est-il pas trop long pour les maternelles ? Madame Bernard a demandé à ce que tous les élèves de maternelle prennent une collation à l'heure de la récréation le matin.
- Le temps de repas est-il assez long pour les maternelles ?

En effet, un retour des parents fait état de 2 enfants de maternelle qui n'auraient pas eu le temps de finir leur repas. L'expérimentation est trop récente pour en tirer des conclusions.

- N'est-ce pas un problème pour les enfants allant à la sieste de ne pas avoir de récréation avant celle-ci ? En effet, faire une sieste après manger n'est pas idéal.

Ces questions entraînent une réflexion sur l'inversion des horaires d'école le matin. Mais les représentants communaux expliquent qu'il est compliqué de changer les emplois du temps du personnel.

M Somon rappelle que ces changements interviendraient à la rentrée prochaine ce qui donne du temps pour ces changements.

M Somon propose qu'un personnel supplémentaire puisse donner un quart d'heure de son temps pour ce problème d'horaire.

La Commune explique que cela poserait un problème au niveau du temps de pause du midi pour les employés et que le personnel ne serait pas d'accord.

Face à cette situation, la commune restant sur sa position, le conseil s'accorde sur le fait qu'il n'y aurait pas de changement d'horaire cette année.

3) Organisation des rythmes scolaires

Comme décidé précédemment, aucun changement d'horaire n'aura lieu. M Somon rappelle que le rythme scolaire préconisé est la semaine de 4 jours et demi. Cela implique la mise en place d'un projet éducatif territorial afin de proposer des activités périscolaires aux enfants

L'assemblée signifie qu'une organisation à 4 jours et demi demande une réflexion et une organisation en amont. Cela rend donc difficile le vote pour la semaine à 4 jours et demi.

L'assemblée propose d'y réfléchir l'année prochaine. M Somon soumet aux votes les deux propositions.

Vote : Semaine de 4 jours et demi

Pour : 1 Contre : 6 abstentions : 7

Vote : Semaine de 4 jours

Pour : 9 Contre : 1 abstentions : 4

La semaine de 4 jours est donc adoptée à la majorité des membres du conseil d'école. Un extrait de cette délibération sera envoyé à l'Inspection avec les signatures de Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur et Madame la Secrétaire de séance.

4) Evaluations nationales

Des évaluations nationales sont proposées à différents périodes de la scolarité

- Des évaluations en début d'années en CP/CE1
Les résultats sont encourageants. L'apprentissage de la lecture et la résolution de problèmes sont à conforter.
- Les évaluations de mi-CP

5) Evaluation d'école

Le rapport de cette évaluation d'école ne nous est pas encore parvenu. Un temps de relecture sera proposé et le prochain projet d'école se fondera sur ses conclusions.

M Somon communique au conseil les tendances exprimées par les questionnaires qui ont été données aux familles :

Nombre de questionnaires 58

- Les relations avec l'établissement : 9 familles sur 10 sont un peu satisfaites ou satisfaites.
- L'offre pédagogique et les apprentissages : 9 familles sur 10 sont un peu satisfaites ou satisfaites
- Les évaluations : 9 familles sur 10 pensent que les évaluations aident leurs enfants à progresser
- La vie scolaire : 8 familles sur 10 sont un peu satisfaites ou satisfaites.

A noter que 3 familles sur 10 ne sont pas du tout satisfaites ou pas tout à fait concernant la restauration scolaire et la cour de récréation

6) Actions pédagogiques 2023

- L'escrime financée par l'AEEF, un cout de 788.40€.
- La participation le 11 mars à la journée de commémoration des victimes de terrorisme à travers une action en éducation artistique sur le thème de la Colombe de Picasso.
- La fabrication collective d'un calendrier des émotions courant avril et mai en collaboration avec l'association Fil 'ambule. Ce projet est financé pour moitié par l'Amicale Laïque : 450€ par l'Amicale et 450€ par l'AEEF
- La visite dans le cadre du développement durable et de la découverte du monde d'une ferme pédagogique.
- Une soirée cabaret le 31 mars sur le thème de l'enseignement moral et civique : théâtre, chant et danse sont au programme.
- Une classe de découverte sur le thème de l'équitation et du cirque. Ce projet est financé par la commune à hauteur de 3 600€, par les parents à hauteur de 5760€ par les parents. L'AEEF financera le reste à hauteur pour l'instant de 3701 € soit un total de 9730€.
- Des actions de financement ont été faites ou sont en cours . Nous y reviendrons dans le point financement.
- Une fête des écoles sur le thème du cirque

7) Les subventions communales

Bilan des subventions versées

- Fournitures : 156.09€
- Transport scolaire : reste 312.70€

Les subventions à venir

- Classe de découverte : 3600€
- Fournitures : 5 000€
- Transports : 19€ par enfant

Ces subventions ont-elles bien été votées et seront-elles versées en temps et en heure ?

La Commune ne peut répondre pour l'instant

8) Bilan financier et actions de financement DE L'AEFF

- Actions pour le financement des projets pédagogiques :

Photographie scolaire : 530.30
Initiatives chocolat : 322.65€
Action des sablés : 209.89€
Soit un total de 1062,84€

- Actions spécifiques pour la classe de découverte :

Marché de Noël : 393.50
Vente de sapins : 210€
Vente de flamiches : 167.30
Ventes de grilles : 787.70
Soit aujourd'hui un total de 1 558.50

Bilan 2023 :

Le bilan comptable clôturé le 31 décembre indique 3 614.45 € sur le compte courant.
Le livret A sur lequel est déposé les participations des parents indiquait à la même date 3931.96€

Au 27 février 2023, le compte courant indique 2 940.44€ et le livret A 3 339.26€.

Les documents comptables sont versés en annexe à ce compte rendu. La comptabilité peut être visée par toute personne en faisant la demande.

9) Vote du nouveau bureau de l'AEFF

M Somon fait savoir aux membres présents son intention de renouveler le conseil d'administration et le bureau de l'AEFF. M Somon rappelle que cette association est destinée à gérer les recettes et les dépenses financières affairant au fonctionnement de l'école. M Somon rappelle que cette association gère entre autres le budget fourniture et le budget transport versés sous forme de subvention par la commune.

- Renouvellement du conseil d'administration

L'assemblée élit Mesdames Durant, Lefèbvre, Goguillon, Bury, Evrard, Brulé, Lussiez et Monsieur Somon au conseil d'administration de l'Association, soit 8 membres.

- Les membres du conseil d'administration élisent les membres du bureau.

Qui se présente président ?

Monsieur Somon se présente président

Vote

Pour : 8 Contre : 0 abstentions : 0

Qui se présente vice-président ?

Néant

Qui se présente secrétaire ?

Madame Lefèbvre se présente secrétaire

Vote

Pour : 8 Contre : 0 abstentions : 0

Qui se présente secrétaire adjoint ?

Madame Evrard Rossignol se présente secrétaire adjointe

Vote

Pour : 8 Contre : 0 abstentions : 0

Qui se présente trésorier ?

Madame Durand se présente trésorière et mandataire de l'association.

Vote

Pour : 8

Contre : 0

abstentions : 0

Qui se présente trésorier adjoint ?

Néant

Les membres après en avoir délibérés :

Reconduisent M Somon dans sa fonction de président

Désignent M Somon et Madame Durant mandataires de l'Association

Désignent Mesdames Lefèbvre et Evrad Rossignol secrétaire et secrétaire adjoint de l'association.

M Somon se charge de la déclaration de renouvellement du bureau et envoi le cerfa n° 13971*03 ainsi qu'un extrait de cette délibération signé par le président et la secrétaire à la sous-préfecture d'Avesnes.

10) Informations diverses et questions des parents

- Une nouvelle association de parents d'élèves a vu le jour. La présidente est Madame Evrad Rossignol. Elle remplacera à terme l'Amicale Laïque des Ecoles.
-
- *Pourquoi des actions ne sont lancées que pour les CM1/CM2 ?*
Réponse de M Somon : Car les CM1/CM2 partent en classe de découverte la 1^e semaine de juin. (Lire le compte rendu pour plus d'informations)
- *Que deviennent les repas distribués aux enfants quand un enseignant est absent ?*
Réponse de Madame Bernard : Ils sont partagés avec les autres enfants qui sont en cantine. Les compotes et yaourts sont gardés « au cas où ».
- Le personnel de cantine est-il formé aux gestes des 1ers secours ?
Cette question a déjà été posée et la réponse est non.
- Pourquoi l'Atsem n'est-elle pas remplacée ? En effet cela pose un problème de propreté dans l'école.
Cette question a déjà été posée. Seul le temps de sieste est remplacé par une conseillère municipale. Madame Durant souligne également les problèmes de sécurité que cela induit lorsque l'ATSEM est absente.
- Pourquoi l'Atsem n'est-elle pas aidée ?
Monsieur le Maire répond que Madame Wastiaux est ambiguë sur le sujet. Elle refuse toute aide et en même temps est demandeuse. Il déclare également que s'il impose quelque chose, l'agent se met en arrêt maladie.
- Une punition pourrait-elle se terminer en utilisant un signal sonore ?
L'équipe pédagogique répond unanimement par la négative.
- Il existe un problème d'odeur nauséabonde en maternelle qui n'est pas résolu. Les employés communaux ont déjà agi mais n'ont pas encore trouvé le problème.